



Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

2020



Rapport d'activités 2020





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2021

imprimé en
suisse

Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Pandémie – La FH mobilisée face au Covid-19	8
AdIntelligence – Nouveau programme de lutte anticontrefaçon sur Internet	10
Lutte contre la contrefaçon – Saisies au Moyen-Orient et en Asie du Sud	11
Accords de libre-échange – Sécurité et stabilité juridiques	13
Affaires réglementaires - Guides FH et autres activités	14
Panorama de l'activité 2020	16
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	20
Lutte contre les contrefaçons	22
Normalisation	27
Prestations juridiques et économiques	28
Relations avec les autorités et les milieux économiques	29
Les centres FH à l'étranger	30
L'horlogerie suisse en 2020	32
Statistiques horlogères	34
Structure de la FH en 2020	38
La FH en 2020	40
L'Assemblée générale	41
Le Conseil	42
Le Bureau et les Commissions	43
Les Divisions et les Services	44
Le réseau des partenaires	45





Le mot

du Président



L'année 2020 avait si bien commencé en janvier mais, dès mars, tout s'est écroulé en raison des effets de la pandémie et nos exportations subissaient même des baisses de 81% en avril et 68% en mai. Ensuite les baisses se sont atténuées et, à fin décembre, le recul annuel était de 21,8%. Ce résultat n'est pas surprenant puisque les entreprises ont stoppé la production, les magasins ont

été fermés une bonne partie de l'année, le tourisme s'est arrêté avec des conséquences très négatives sur le *travel retail* et le franc s'est encore renforcé. Dans l'ensemble, ce fut donc une année très difficile pour l'industrie horlogère suisse, comme pour d'autres secteurs.

Même si la pandémie a mobilisé les esprits ainsi que les ressources et a bloqué la marche du monde, la FH n'en a pas moins poursuivi son activité. D'une part, sur le front interne suisse, il s'agissait de constamment renseigner les autorités fédérales sur l'état de la branche afin de soutenir les mesures destinées à soulager les entreprises. D'autre part, sur le front externe, nous avons été confrontés à la recrudescence des mesures protectionnistes prises par différents pays et qui rendent les importations plus difficiles sur les marchés: hausse des droits de douanes, procédures de dédouanement plus compliquées, contrôles supplémentaires sur les produits.

Au-delà des effets du Covid, les réglementations sur l'environnement et la santé humaine ont à nouveau requis notre attention et nécessité notre engagement. Même si elles poursuivent un but louable, elles n'en affectent pas moins l'activité horlogère, voire déploient des effets contraires au but recherché.

J'en veux pour preuve la révision de la directive européenne sur les piles qui pourrait déboucher sur des effets négatifs pour l'horlogerie et même sur l'environnement que la révision est supposée mieux protéger.

La lutte anticontrefaçon, une constante dans notre activité, a pris une nouvelle dimension. Je salue le lancement de notre nouveau logiciel AdIntelligence qui augmente notre efficacité dans la détection des annonces de fausses montres en ligne et la gestion de ces dossiers. Je relève aussi la montée en puissance de notre engagement avec de nombreuses saisies de copies dans les nouveaux fiefs du faux que sont le Moyen-Orient, notamment l'Égypte, l'Arabie saoudite et le Pakistan.

Vous découvrirez tous ces hauts faits à la lecture du présent rapport, qui revient également sur bien d'autres activités de l'exercice écoulé.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à l'égard des membres FH et des organes statutaires pour leur soutien et leur aide précieuse particulièrement dans cette période turbulente, ainsi qu'à l'égard du personnel FH qui a fait preuve d'engagement et de flexibilité pour mener nos objectifs à bien compte tenu des circonstances.

Jean-Daniel Pasche





Les faits

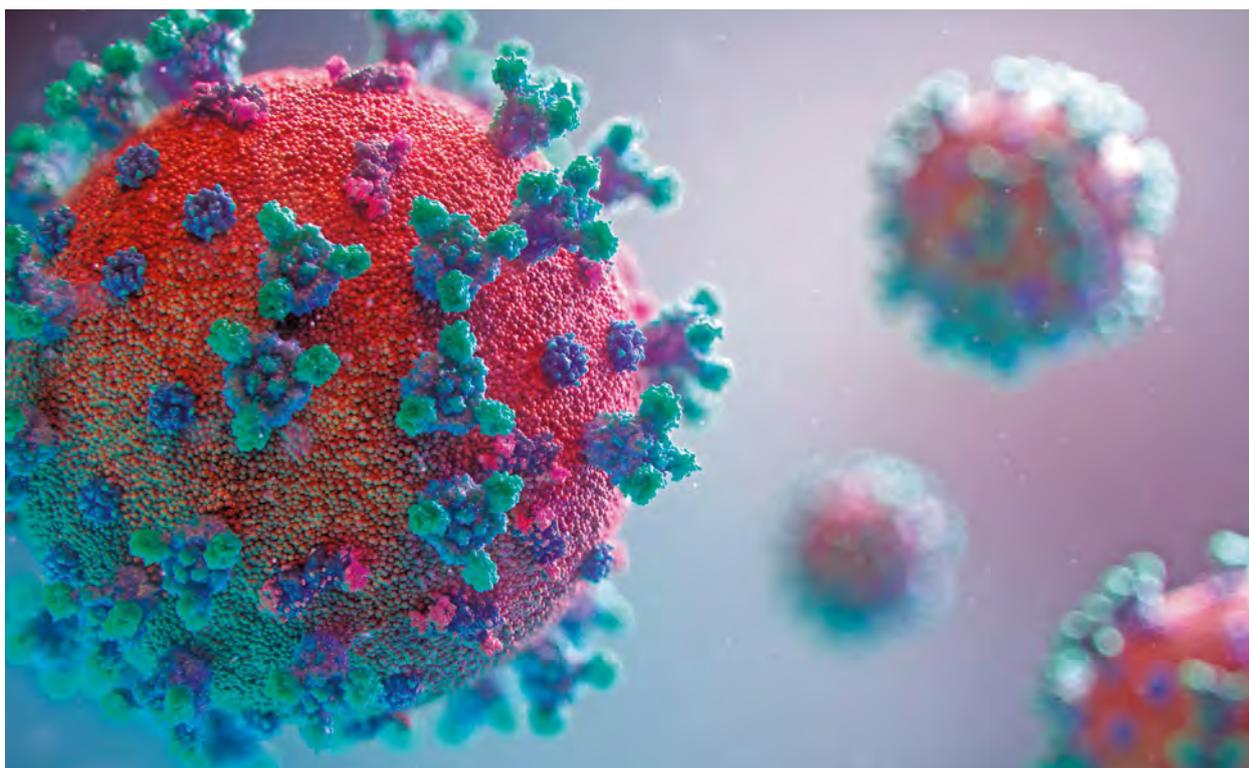
marquants

Au cours de cette année marquée par la pandémie, la FH s'est mobilisée pour faire valoir les intérêts de l'horlogerie dans la gestion politique de la crise, par de nombreux contacts avec les autorités, des prises de position, ainsi que la participation à des tables rondes et des consultations. Parallèlement, la lutte contre la contrefaçon est restée l'une des priorités, en particulier au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Les actions digitales dans ce domaine se sont également renforcées, avec la mise en service d'un nouveau logiciel de surveillance des plateformes de e-commerce et des réseaux sociaux. En 2020, la FH s'est encore attelée à renforcer les accords de libre-échange, indispensables pour la branche. Elle s'est aussi prononcée sur plusieurs réglementations techniques ou normes que les produits horlogers doivent respecter et dont le nombre est en constante augmentation.



Pandémie

La FH mobilisée face au Covid-19



L'horlogerie aura été l'une des branches les plus touchées par la pandémie de Covid-19. Sa propagation mondiale a fait que les marchés ont été successivement et complètement fermés, d'abord en Asie, puis en Europe et en Amérique. En quelques semaines, le tourisme mondial et le *travel retail* se sont littéralement évaporés. L'importante clientèle chinoise a totalement déserté Lucerne, Paris, Milan, Londres ou New York. Durant le seul deuxième trimestre, les exportations horlogères ont plongé de 62%.

En Suisse, des entreprises ont d'abord décidé, à leur propre initiative, de suspendre temporairement leurs activités afin de protéger la santé de leur personnel. Mais rapidement, toute la branche n'a eu d'autre alternative que de se conformer aux mesures d'urgence décrétées par le Conseil fédéral puis, au fil des mois et de l'évolution de la pandémie, aux décisions fédérales et cantonales. Au final, les exportations horlogères ont enregistré une chute annuelle de 21,8%.

La FH s'est particulièrement mobilisée pour faire valoir les intérêts de la branche dans la gestion politique de cette crise sanitaire et économique sans précédent. Dès le mois de février, elle a ainsi été en contact direct et permanent avec les autorités fédérales ainsi qu'avec *economiesuisse* afin de coordonner l'appréciation de la situation et pour faire état des préoccupations et des attentes de l'économie. Elle a régulièrement pris position sur les différents trains de mesures mis en place pour soutenir l'activité et maintenir les emplois ainsi que l'outil de production.

Sous l'égide d'*economiesuisse*, plusieurs points de situation détaillés ont été fournis à intervalles réguliers en ce qui concerne notamment la marche des affaires, l'évolution de l'emploi et de l'investissement, l'adéquation des mesures de soutien et les perspectives à court et à moyen terme, afin de renseigner aussi précisément que possible les autorités politiques pour leurs prises de décisions.

La FH a aussi participé aux différentes tables rondes convoquées par le conseiller fédéral Guy Parmelin, ainsi qu'aux délibérations de la Commission pour l'économie du Secrétariat d'Etat à l'économie.

Dans certains cas, la commission économique de la FH et d'autres associations patronales, sectorielles ou régionales ont également été sollicitées afin d'affiner encore davantage l'analyse de la situation et d'identifier les mesures souhaitables pour la branche.

Plusieurs courriers cosignés par la FH ont par ailleurs été adressés aux autorités fédérales afin de préciser les attentes de l'économie à l'occasion des différents trains de mesures décidés au fil des mois. A ce titre, elle a notamment fait part de sa déception concernant le report de la réouverture des commerces horlogers suisses à la sortie de la première vague de contamination. Plus tard, lors de l'apparition de la deuxième vague et au vu des difficultés rencontrées notamment par le secteur de la sous-traitance, elle a surtout insisté pour que le Conseil fédéral renonce à toute nouvelle mesure de confinement, de quelque ampleur que ce soit.

La dernière enquête de l'année menée par *economiesuisse* a montré que l'hiver serait difficile. La reprise partielle durant l'été a en effet été suivie d'une nouvelle détérioration de la situation économique des entreprises. Globalement, les difficultés se sont poursuivies pour toutes les branches exportatrices. Tous secteurs confondus, l'investissement a été réduit ou reporté dans une entreprise sur deux, et tout particulièrement parmi les PME. Quant à la perspective de normalisation, celle-ci n'est attendue qu'à partir du troisième trimestre 2021 au plus tôt. Un constat alors partagé dans une large mesure par l'industrie horlogère.

Ces turbulences ont durement touché la branche. Pour autant, sa capacité de résilience a permis de conserver intact l'outil de production. Surtout, les emplois ont pu, dans leur immense majorité, être maintenus grâce au recours aux réductions de l'horaire de travail. Sur les marchés, seule la Chine a affiché une reprise marquée dès l'été, mais les autres marchés n'ont de loin pas recouvré leur activité normale. De son côté, la manne touristique internationale fait toujours défaut et tout indique que la normalisation du *travel retail*, intrinsèquement lié au transport aérien, n'interviendra pas avant plusieurs mois, voire plusieurs années. La mobilisation face aux conséquences de la crise sanitaire restera donc une priorité pour la FH.



AdIntelligence

Nouveau programme de lutte anticontrefaçon sur Internet

Après un peu plus d'un an de développement, le nouveau logiciel de surveillance des plateformes de e-commerce et des réseaux sociaux, AdIntelligence, a été mis en service durant l'été 2020. Ce projet de grande envergure avait pour vocation de remplacer l'ancien outil et d'élever ainsi la surveillance et l'automatisation à un tout autre niveau.

La hausse régulière du e-commerce durant cette dernière décennie a entraîné une augmentation flagrante du nombre de contrefaçons vendues en ligne. Il n'est aujourd'hui plus rare de trouver 10'000 articles contrefaits pour une marque horlogère sur une seule plateforme de vente. Face à de telles quantités, il devenait impératif pour la FH de se doter d'un outil capable d'automatiser non seulement la recherche des offres, mais également la classification.

Ainsi, AdIntelligence est un outil d'investigation numérique flexible qui permet de générer automatiquement des recherches basées sur des mots clés et des prix sur n'importe quelle plateforme de vente. Le système utilise ces recherches à intervalles réguliers afin de détecter tous les articles proposés sur ces sites. Chaque produit est ensuite analysé de manière individuelle. Parmi les nombreuses opérations effectuées, il y a notamment l'extraction des informations textuelles importantes, tels que le prix, le titre, la description, le lieu, la quantité, mais aussi le téléchargement des images de l'objet proposé. Les informations ainsi récupérées permettent une analyse détaillée (classification) du caractère contrefait ou original du produit. La reconnaissance d'objet et de texte dans les images est également utilisée, apportant ainsi une information supplémentaire. Dans la majorité des cas, le système est donc capable, de manière complètement autonome, de répondre aux questions suivantes:

- ◆ Le produit est-il une montre?
- ◆ Le produit est-il contrefait?
- ◆ Quelles sont la ou les marques touchées?
- ◆ Le vendeur a-t-il d'autres produits en vente?
- ◆ Quel est l'historique du vendeur (récidiviste ou non) ?

Une fois l'analyse de l'ensemble des articles d'une plateforme terminée, un collaborateur de la Cellule Internet valide le travail effectué et notifie les produits incriminés à la plateforme. Là encore, le système apporte une aide conséquente en permettant d'automatiser, par exemple, la création de formulaires ou encore en remplissant automatiquement les champs d'un formulaire en ligne. L'ensemble des certificats de marques

nécessaires sont enregistrés dans la base de données et utilisés à bon escient lors de cette étape. La notification, qui était autrefois une tâche lourde et chronophage, s'est ainsi largement simplifiée.

De plus, à l'image de son grand-frère WebIntelligence (outil de surveillance des sites de contrefaçons), AdIntelligence permet aux membres de la Cellule Internet de visualiser en tout temps les produits notifiés et de télécharger des rapports statistiques détaillés.

Fort de son expérience d'investigation et de développement acquise durant les quinze années d'existence de sa Cellule Internet, la FH a conçu cet outil à l'interne, favorisant ainsi l'adéquation entre ses besoins spécifiques et les fonctionnalités du logiciel. Ces différents aspects font d'AdIntelligence un outil complet et performant qui contribue grandement à l'efficacité de la lutte anticontrefaçon en ligne menée par la FH.

Image	Platform	Price	Title	Category score	Counterfeit score	Quantity
	Bukalapak	USD 930	Jual Rado R12638163 Original Silver Stainless Chrono Jam Tangan Pria di Lapak watchhappy	2	1	1
	Bukalapak	472502	Jual Jam Tangan Pria Patek Philippe Black Karet Swiss Clone di Lapak ismi shop	11	3	10
	Bukalapak	216c9cc	Jual RESELLER OPEN Jam tangan cowo PFD34 Patek Philippe Harley Davidson AP audemars pigu BARU di Lapak hayu kana	4	3	10
	Bukalapak	216d3vt	Jual NEWW Jam tangan Cowo PFD35 Patek Philippe Harley Davidson AP audemars pigu TERBARU di Lapak hayu kana	7	3	10

Lutte contre la contrefaçon

Saisies au Moyen-Orient et en Asie du Sud

En 2020, le programme d'actions anticontrefaçon mené par la FH a été fortement modifié suite à la pandémie de Covid-19. Les répercussions de la fermeture des frontières et du changement de priorités des autorités, douanes en tête, ont impacté les flux des contrefaçons. Dans une large mesure, les douanes se sont prioritairement intéressées aux contrôles des produits sanitaires. Le flot des notifications de saisies s'est ainsi raréfié, alors que les consommateurs se tournaient vers les canaux de vente digitaux. En réaction, plusieurs collaborateurs de la FH ont prêté main forte à la Cellule Internet, organe luttant contre la contrefaçon sur le Net.

Conséquence inévitable de la fermeture des frontières et de l'annulation de très nombreux vols, les touristes se sont raréfiés. Ce fut notamment le cas en février lorsque la première action policière diligentée par la FH en Egypte était menée contre deux magasins à Hurghada et El Gouna. Bien que la prise fut mince - 190 fausses montres suisses - cette première était le prélude à un renforcement des opérations au Moyen-Orient et en Asie du Sud.

Après plusieurs mois de calme résultant des mesures étiatiques pour enrayer la propagation de la maladie, plusieurs actions ont été menées dès fin juillet, notamment dans le souk Al-Attaba du Caire, qui semble être un des principaux lieux de circulation et de vente des contrefaçons horlogères. Quelque 13'000 fausses montres saisies résulteront d'une première opération menée dans un magasin et son local de stockage. Environ 6'500 autres suivront découlant d'une deuxième intervention agendée en août. Début novembre, la police, qui a pu remonter une filière de contrefacteurs, a réalisé un beau coup de filet en saisissant 19'000 fausses montres. En fin d'année, les prestataires de la FH ont mené une dernière action au cœur d'un magasin de la capitale repéré pour ses ventes frauduleuses: 153 pièces y seront découvertes.

Plus à l'Est, suite au dépôt de plaintes des mandataires de la FH dans quatre affaires distinctes à Jeddah et Riyadh, les douanes saoudiennes ont confisqué 7'500 fausses montres suisses.

La FH a également poursuivi son action aux Emirats arabes unis, tout d'abord avec la destruction de quelque 200'000 contrefaçons saisies en 2018 et 2019. Il a fallu trois jours aux ouvriers du site de recyclage pour retirer toutes les piles, prélude nécessaire à l'opération de déchetage en raison des substances nocives qu'elles contiennent.



Opération de recyclage et de destruction de près de 200'000 fausses montres aux Emirats arabes unis

Entre mi-août et début novembre, se basant sur les investigations menées par le mandataire de la FH, la police de Dubaï a exécuté des perquisitions contre vingt appartements utilisés comme lieux de vente de contrefaçons. Ces actions ont été couronnées de succès et ont permis de retirer du marché 94'000 fausses montres suisses reproduisant les marques de 18 membres FH. Des plaintes pénales ont été déposées et les prévenus ont été interrogés par la police. Ils se sont vu temporairement confisquer leurs passeports, le temps des procédures devant les tribunaux, ce qui peut prendre plusieurs années.



Saisie à Dubaï



Saisie à Karachi

Situé sur la nouvelle route de la soie, le Pakistan, et notamment le port de Karachi, l'un des plus grands d'Asie du Sud idéalement situé entre l'Asie du Sud-Est et le canal de Suez, semble être un lieu stratégique pour le trafic des contrefaçons.

C'est pourtant au port sec de Peshawar que la première saisie de l'année a été effectuée en février. Suite au dépôt de plaintes par le mandataire de la FH, quelque 6'700 fausses montres suisses ont été confisquées à l'importateur, qui a décidé d'abandonner sa marchandise.

En plein cœur de l'été, une opération policière diligentée par une marque japonaise contre un entrepôt à Karachi mettait au jour de grandes quantités de montres. Après dépôt des plaintes au nom des membres de la FH, la police a effectué une seconde perquisition, saisissant ainsi 40'000 contrefaçons de garde-temps helvétiques.

Un scénario similaire s'est déroulé en décembre. Suite à une première action, la police a découvert un atelier d'assemblage. Après les formalités nécessaires et le dépôt de plaintes au nom des deux membres FH concernés, une deuxième visite des agents a permis la confiscation de plus de 140'000 composants prêts à être assemblés pour constituer de fausses montres suisses.

Dans la mesure où la crise sanitaire et les diverses mesures étatiques adoptées pour la contrer le permettent, la FH poursuit ses efforts dans cette région du monde.

Accords de libre-échange

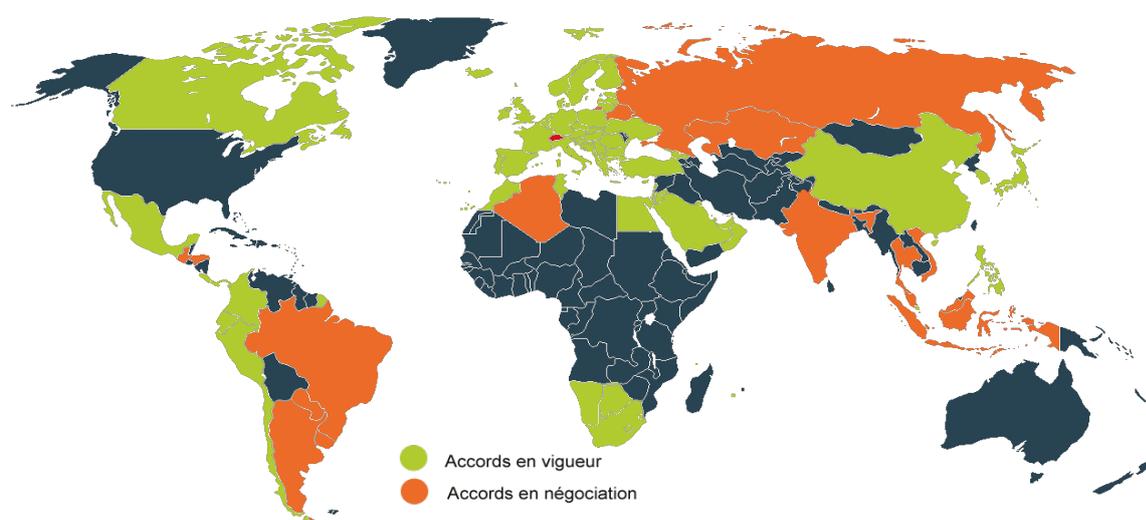
Sécurité et stabilité juridiques

Dans une économie mondiale globalisée et à l'heure où le multilatéralisme doit se réinventer, les accords de libre-échange sont très importants pour soutenir les intérêts commerciaux de la Suisse sur les marchés mondiaux. Cela est d'autant plus vrai que la récession provoquée par la pandémie de Covid-19 a encore renforcé les nationalismes économiques et ravivé les réflexes protectionnistes un peu partout dans le monde. C'est le cas notamment en Turquie et en Arabie saoudite. Confrontés par ailleurs à des problèmes monétaires et budgétaires, ces pays n'ont en effet pas attendu très longtemps pour instaurer des mesures visant à limiter drastiquement leurs importations.

La présidence turque a ainsi décrété à mi-avril 2020 l'augmentation immédiate des droits de douane sur toute une série de produits de toutes provenances, dont les montres et autres composants horlogers. Concrètement, les droits de douane sont passés d'un jour à l'autre d'un euro par montre à 45% de la valeur de la même pièce. Ce taux devait être ramené à 25% au début du mois d'octobre, mais force est de constater qu'il n'en n'a rien été. Dès les décrets connus, la FH a vérifié la teneur exacte pour constater, à satisfaction, que les produits bénéficiant de l'origine préférentielle étaient explicitement exclus du champ d'application de ces mesures unilatérales. Cet avantage résulte directement de l'accord de libre-échange entre l'AELE et la Turquie qui stipule, en l'occurrence, qu'aucun nouveau droit de douane ou taxe d'effet équivalent ne peut être introduit dans les échanges. Il va de soi que la FH, avec les autorités suisses, seraient rapidement intervenues si cette disposition n'avait pas été respectée.

Les autorités saoudiennes ont pris des mesures similaires en juin en augmentant les droits de douane à l'importation sur quelque 575 produits originaires de tous les pays tiers, dont les cuirs, les textiles, les machines, les équipements électriques, entre autres. Les augmentations tarifaires oscillent entre 5 et 25 points de pourcentage selon les catégories de marchandises. Là aussi et à satisfaction, la FH a d'abord pu constater que les montres ne figuraient pas dans la liste des articles visés et que, par ailleurs, les produits bénéficiant de l'origine préférentielle (accord de libre-échange AELE - Conseil de Coopération du Golfe) étaient exclus du champ d'application. En revanche, tous les produits se sont vus imposer la hausse de la TVA à 15% dès le 1^{er} juillet, contre 5% précédemment.

Outre les conditions d'accès favorables aux marchés, ces deux exemples soulignent l'importance de la sécurité et de la stabilité juridiques procurées par les accords de libre-échange. Trop souvent, les montres, et a fortiori celles de luxe, figurent en effet parmi les premiers produits concernés par une taxation supplémentaire décrétée par les états qui, temporairement ou durablement, ont à faire face à des problèmes budgétaires, à un déséquilibre structurel de leur balance commerciale ou à la nécessité de protéger leurs avoirs en devises, quand ce n'est pour protéger purement et simplement leur production domestique. Le recours à ce genre de mesures est d'autant plus privilégié en période de crise. Vue sous cet angle, l'année 2020 aura donc été une période de vigilance accrue pour la FH.



Accords de libre-échange de la Suisse

Affaires réglementaires

Guides FH et autres activités

Le nombre de réglementations techniques et de normes que les produits horlogers doivent respecter se révèlent toujours plus nombreuses et les évolutions dans ce domaine sont rapides. Il était donc nécessaire que la FH adapte ses moyens de communication à l'intention de ses membres, afin d'améliorer l'efficacité et la rapidité du transfert d'informations. C'est ainsi qu'un nouveau bulletin apériodique a vu le jour au mois de novembre, distribué par courrier électronique à près de 600 intéressés. Ce service est à disposition de tout membre FH qui en fait la demande, sachant qu'il est possible d'enregistrer plusieurs destinataires pour une même société. Outre une amélioration de la communication de la FH avec ses membres, ce bulletin d'informations permet également de faire un geste pour l'environnement, cette correspondance étant auparavant envoyée sous format papier.

Autre nouveauté dans la communication des informations avec les membres: les guides réglementaires FH. Ces documents, produits simultanément en deux langues, sont destinés à faire une synthèse des principales informations dont les membres FH ont besoin pour comprendre et appliquer certaines réglementations. Ces guides sont consacrés en priorité aux réglementations qui génèrent le plus d'interrogations. Les thématiques abordées à ce jour portent sur la Proposition 65 californienne, REACH et RoHS, ainsi que la base de données SCIP. Les guides réglementaires sont disponibles sur l'Extranet FH ou envoyés sur simple requête d'un membre.

Outre la publication d'un guide, rédigé en collaboration avec la commission Veille législative de la FH, la base de données SCIP a également nécessité d'autres actions durant l'année 2020.

Dans le but d'avoir une application uniforme de la procédure au sein de la branche, la FH a partagé des informations avec ses partenaires étrangers, tels que le Comité permanent de l'horlogerie européenne ou le Comité Colbert. Des cours spécifiques ont aussi été mis en place en collaboration avec la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique, ainsi que divers entretiens bilatéraux avec des membres FH.

De nombreux autres dossiers réglementaires ont également nécessité une prise de position de la FH afin de défendre les intérêts de ses membres. Ce ne sont ainsi pas moins de sept rapports ciblés relatifs à la thématique des piles qui ont été envoyés aux autorités, que ce soit dans le cadre du projet européen de réglementation sur les piles, du projet de norme australienne concernant la sécurité des piles boutons ou encore du projet de norme internationale *IEC 60086-5 ED5 Piles électriques - Partie 5: Sécurité des piles à électrolyte aqueux*.

Ces prises de position ont permis d'obtenir plusieurs concessions des autorités. Alors que le projet de réglementation européen prévoyait l'élimination des piles non rechargeables et suite aux interventions de la FH, le mémorandum de la Commission européenne ne recommande finalement pas l'élimination

Base de données SCIP

La base de données SCIP est une structure informatique destinée à notifier certains articles mis sur le marché de l'Union européenne, conformément à la directive cadre sur les déchets. Les articles concernés par ces exigences sont très nombreux. Par exemple, la simple présence de laiton de décolletage contenant du plomb dans un mouvement suffit à être concernée par les exigences. Mais ce n'est bien sûr pas la seule matière visée et nombre de plastiques, textiles, colles et autres matériaux divers sont également susceptibles de contenir des substances présentes dans la Liste Candidate de REACH.

complète - ni même partielle - des batteries portables non rechargeables. Dans le cadre du projet de norme australienne concernant la sécurité des piles bouton, les démarches entreprises ont permis la reconnaissance d'un risque plus faible pour les montres haut de gamme, ainsi que l'obtention d'une certaine flexibilité dans le choix des pièces testées et des essais à réaliser. Ces résultats sont particulièrement importants pour les montres de haute joaillerie. En effet, les tests pourront finalement être réalisés sans desserrer les pierres et en utilisant des échantillons représentatifs plutôt qu'un produit fini de très haute valeur.

En 2019 la FH a pris position sur le projet de restriction des substances sensibilisantes dans les cuirs et textiles en contact avec la peau. A ce sujet, le Comité d'analyse socio-économique de l'Agence chimique européenne a rendu son rapport au mois de juin 2020. Ce document reprend la principale proposition défendue par la FH, à savoir le relèvement du seuil proposé pour le chrome hexavalent dans les cuirs de 1mg/kg à 3mg/kg. Sans cette modification, l'avenir des bracelets en cuir tanné au chrome - représentant la majorité des cuirs - aurait probablement été compromis. C'est donc un réel succès obtenu dans ce dossier, démontrant l'utilité d'intervenir auprès des autorités pour défendre les intérêts de l'industrie horlogère. Une seconde prise de position a été envoyée au mois d'août 2020 pour défendre d'autres éléments dans le cadre de ce projet de restriction, notamment afin que la teneur limite retenue pour le formaldéhyde dans les bracelets en cuir soit relevée de 30mg/kg à 75mg/kg. Ce dernier chiffre serait alors en adéquation avec les autres réglementations mondiales existantes.

Un projet de norme chinoise concernant les substances chimiques dans les montres a également été présenté à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les autorités de ce pays espéraient la faire entrer en vigueur prochainement. Ce projet visait toutefois à imposer que les montres pour adultes exportées en Chine soient conformes à des exigences normalement réservées aux enfants, correspondant notamment au risque d'ingestion de petits composants de bijouterie. La FH a donc collaboré avec le Secrétariat d'état à l'économie pour intervenir à l'OMC et demander une modification de la norme. Suite à cette intervention, les autorités chinoises ont décidé de suspendre cette norme et de demander une révision complète du projet.

D'autres sujets ont également fait l'objet de prises de position de la FH:

- ♦ Projet de restriction de l'acide perfluorohexanoïque dans REACH;
- ♦ Ordonnance suisse sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques;
- ♦ Révision de la loi fédérale sur les espèces protégées;
- ♦ Proposition de classification de l'argent en tant que sensibilisant cutané dans le cadre du règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Enfin, des actions spécifiques auprès des autorités ou la recherche d'informations particulières ont également été nécessaires. C'est par exemple le cas de la défense de la période transitoire liée au système TAREKS - permettant aux marques horlogères suisses d'exporter plus facilement leurs produits en Turquie -, qui devait initialement prendre fin en février 2020. Grâce à un lobbying actif en partenariat avec l'ambassade suisse à Ankara, cette période transitoire est actuellement toujours en vigueur, plus d'un an après sa fin théorique. C'est également le cas de nombreux contacts avec les autorités italiennes et les partenaires FH dans ce pays, afin de clarifier les obligations liées aux nouvelles exigences de marquage des bracelets cuirs.

Ces dernières années, le nombre de sujets à traiter dans le cadre des affaires réglementaires est en forte croissance et, considérant les enjeux que cela peut avoir pour les marques et leurs fournisseurs, il n'est pas surprenant de constater qu'un nombre grandissant de membres FH s'intéressent à ces questions. Durant l'année écoulée, la commission Veille législative qui traite ces problématiques a enregistré pas moins de sept nouveaux adhérents, sans compter les remplacements intervenus en cours d'année.





Panorama de

l'activité 2020

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2020.



Amélioration des conditions cadre

La FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche à l'international. Elle est intervenue sur de nombreux marchés, que ce soit dans le cadre de négociations pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange ou la révision d'accords existants, à l'occasion de missions officielles telles que les différentes commissions mixtes bilatérales, ou encore suite aux requêtes émanant de membres.

Une douzaine de marchés ont ainsi fait l'objet d'interventions, parmi lesquels on peut citer l'Argentine, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Russie.

Conditions d'accès au marché, réglementations techniques et administratives, obstacles techniques au commerce, organisation de la distribution, protection des droits de propriété intellectuelle, voire importations temporaires ont figuré parmi les principaux sujets d'intervention.

Pandémie oblige, plusieurs rencontres bilatérales ont été reportées, pendant que d'autres ont pu avoir lieu par vidéoconférences. A chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, la FH a transmis ses requêtes par memorandum aux ministères concernées. Ce fut le cas notamment pour les pays suivants.

Arabie saoudite

De nombreuses complications administratives à l'importation demeurent sur ce marché, malgré les dispositions de l'accord de libre-échange avec le Conseil de coopération du Golfe. C'est en particulier le cas pour les envois combinés regroupant des marchandises préférentielles et non préférentielles (les douanes saoudiennes exigent la séparation physique de tels envois), la reconnaissance des déclarations d'origine sur factures ou encore l'obligation de légalisation des dites factures.

Colombie

De plus en plus gérés par les contrefacteurs eux-mêmes, les sites Internet de vente de contrefaçons se sont rapidement multipliés dans ce pays. Force est malheureusement de constater que la fermeture des sites incriminés est devenue extrêmement difficile sans la collaboration proactive des autorités colombiennes.

Inde

La protection des droits de propriété intellectuelle et la lutte anticontrefaçon sont restées problématiques sur l'immense marché indien. S'il faut saluer les raids de saisies organisés avec succès par la police indienne durant l'année, le bilan montre aussi que les procédures douanières visant à empêcher l'importation de produits illicites sont demeurées singulièrement contraignantes. Les titulaires de droits doivent en effet déposer une garantie bancaire afin d'obtenir la saisie des produits visés. Officiellement, cette garantie vise à protéger l'importateur de requêtes déloyales du titulaire de droit, alors que ce dernier n'a, de toute évidence, aucun intérêt à faire saisir des produits authentiques.

De plus, le montant du dépôt s'élève à plus de 110% de la valeur de la marchandise et les sommes conséquentes qui en résultent sont retenues jusqu'à la fin de la procédure qui, dans certains cas, peut durer plusieurs années. La FH a bien évidemment plaidé pour la simplification de cette procédure en demandant la suppression pure et simple de l'exigence de cette garantie bancaire.

Elle a aussi réitéré ses plaintes face à la persistance de nombreux abus en matière d'indications géographiques, ainsi qu'aux très - trop - longs délais prévalant dans les procédures d'opposition qu'elle effectue régulièrement chaque année pour la protection du Swiss made horloger.

Russie

A plusieurs reprises, et notamment en juin 2019 lors de la mission en Russie de la Secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, les autorités russes ont officiellement confirmé l'exemption des montres suisses de la législation



A droite, le QR code que les autorités russes veulent imposer

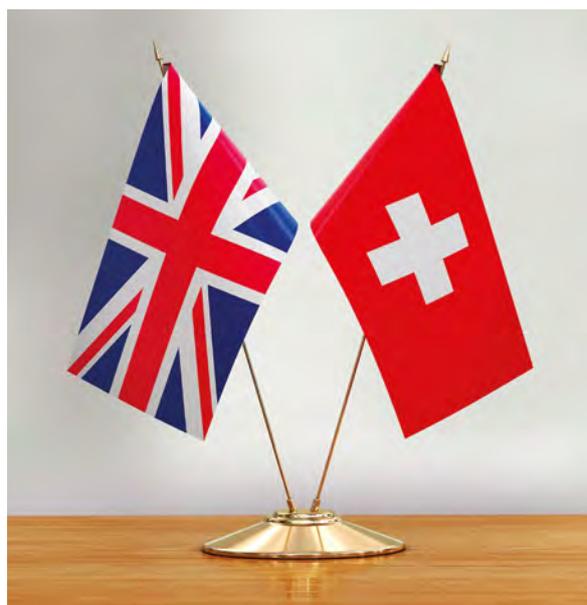
à venir en ce qui concerne le marquage des produits en métaux précieux aux fins d'identification et de traçabilité sur le territoire russe (code QR additionnel marqué au laser). Cette exemption, tout à fait unique, se fonde sur la convention bilatérale sur la reconnaissance réciproque des poinçons officiels sur les montres suisses entrée en vigueur en 2013. Pour autant, la FH a été informée courant décembre 2020 que cette exemption était remise en question tant par le projet d'ordonnance que par l'interprétation des autorités chargée de son application. Sans attendre, la FH a sollicité une intervention officielle de la Confédération pour demander le respect des dispositions de la convention précitée ainsi que des engagements pris à répétées reprises.

Brexit

Il aura fallu attendre le 24 décembre pour que le Royaume-Uni et l'Union européenne concluent in extremis un accord fixant les termes de leurs relations commerciales futures. Cette issue a simultanément signifié l'entrée en vigueur du nouvel accord commercial bilatéral entre la Suisse et le Royaume-Uni à partir du 1^{er} janvier 2021.

Tout au long de l'année, la FH a participé aux nombreuses séances de travail et d'information organisées par economiesuisse en collaboration avec les différents départements de l'administration fédérale afin de suivre l'évolution des négociations en cours. Une information a été faite aux membres FH début novembre pour préciser certaines nouvelles dispositions et leur permettre d'anticiper autant que possible tout écueil administratif dans leur relation commerciale avec le Royaume-Uni dès le 1^{er} janvier 2021.

Alors même que l'accord bilatéral entre la Suisse et le Royaume-Uni reprend, à satisfaction, la grande majorité des droits et obligations liés au commerce prévus dans les accords entre la Suisse et l'Union européenne, certaines dispositions techniques et juridiques sont en effet restées dépendantes de l'issue des négociations entre l'Union européenne et son partenaire britannique. Si certains changements ont été rapidement confirmés comme, par exemple, les dispositions en matière de cumul de l'origine, tout n'est pas complètement réglé, à l'instar de la transposition, au Royaume-Uni, de certains règlements européens tels que RoHS ou REACH. La surveillance de l'application du nouvel accord bilatéral restera évidemment une priorité pour la FH.





Information et relations publiques

Relations avec les médias

En 2020, les relations avec les médias n'ont pratiquement porté que sur la situation économique. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'industrie horlogère suisse ont suscité de très nombreux interviews et donné lieu à une multitude d'articles. Tous les médias suisses (télévision, radio, presse écrite), mais aussi des médias étrangers comme le Figaro et Les Echos (France), ainsi que le New York Times (Etats-Unis), ont suivi l'évolution de la branche avec beaucoup d'attention. A relever également un article publié par la FH dans la revue «Vie économique» gérée par le Secrétariat d'Etat à l'économie.

Comme à la fin de chaque exercice, l'année médiatique s'est terminée sur un large interview de l'agence ATS/AWP sous la forme d'un bilan annuel, présenté par la FH et diffusé pendant les fêtes de fin d'année.

Il aura par contre manqué les traditionnelles entrevues menées les années précédentes pendant les salons horlogers.

Toutes les conférences planifiées impliquant la FH ont été annulées ou reportées, à l'exception de celles présentées à l'Ecole supérieure en Arts appliqués et Centre d'enseignement professionnel à Vevey ainsi qu'au Gymnase français de Bienne.

Assemblée générale

Compte tenu des circonstances et de l'impossibilité de se réunir en nombre, l'Assemblée générale FH 2020 s'est déroulée sous la forme écrite et sous contrôle notarial. Tous les points à l'ordre du jour ont été largement approuvés.

Statistiques horlogères

Les statistiques publiées par la FH constituent une source chiffrée, régulière et fiable, indispensable pour suivre l'évolution du marché horloger. Elles représentent également une base de comparaison pour les marques. Les déclarations d'exportations sont compilées par l'Administration fédérale des douanes pour fournir chaque mois les résultats de la branche détaillés par marchés, par matières ou par segments de prix. Une modélisation de ces tendances permet d'établir des prévisions à moyen terme.

Le magazine économique Tendances synthétise chaque trimestre l'évolution du marché horloger sur la base des statistiques d'exportations et de nombreux autres facteurs déterminants. En 2020, Tendances s'est focalisé sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 mais s'est également penché sur les nouveaux contours du marché du luxe, les attentes des consommateurs, le e-commerce, le tourisme et les montres connectées, notamment.

Le quatrième trimestre a été marqué par le lancement de la newsletter Tendances dédiée à l'évolution du marché horloger. Chaque semaine, l'actualité des thèmes liés au marché est ainsi envoyée directement aux membres FH intéressés.

Dictionnaire Berner

La FH a accompli une nouvelle étape dans la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Il s'agit de la relecture finale de toutes les nouvelles définitions et de celles révisées, un travail titanesque qui a nécessité des ressources extérieures. A la fin de l'année, la FH a pu engager les travaux de traduction.

Revue FH

Tout au long de cette année marquée par la pandémie, la Revue FH a continué d'informer les membres de la Fédération, tout comme ses abonnés. Lors du semi-confinement du printemps, de nombreuses entreprises ont fermé leurs portes durant plusieurs semaines. Trouver rapidement un autre canal de diffusion des informations s'est imposé. La version électronique du document a été privilégiée et proposée par le biais de plusieurs dizaines de mails envoyés à chaque parution. En raison de la crise sanitaire et du télétravail, cette distribution digitale perdure.

Site Internet

Les visiteurs ont été nombreux sur le site Internet de la FH en 2020. Avec ses millions de pages consultées, ce site de référence pour les questions liées à la branche fournit des informations sur l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché, ainsi que sur les statistiques, le Swiss made ou le fléau de la contrefaçon, entre autres.

watch.swiss

La promotion de la branche par la FH se base sur *watch.swiss*, une exposition thématique itinérante destinée spécifiquement au grand public. Cette dernière est richement complétée par son site Internet dédié: www.watch.swiss.

Depuis 2016, *watch.swiss* parcourt le monde à la rencontre des consommateurs pour leur expliquer les liens indissociables qui unissent la Suisse et la montre. Malgré un programme 2020 conséquent, les dates d'expositions ont malheureusement dû être reportées et finalement annulées au fur et à mesure de la progression de la pandémie.

Pour autant, cette situation inédite a conduit la FH à donner un formidable coup d'accélérateur en matière de promotion digitale. Dès l'automne, *watch.swiss* est ainsi partie à la conquête des réseaux sociaux Facebook et Instagram afin

de communiquer et d'échanger avec les consommateurs là où ils se trouvent. Le nouveau concept de promotion digitale accorde évidemment une place importante à l'ensemble des marques membres de la FH tout au long de l'année, en veillant à cibler les audiences grâce à un contenu qualitatif et adapté.

La majorité des marques membres de la FH sont déjà actives sur les réseaux sociaux, et des collaborations ponctuelles ont déjà pu être mises sur pied selon les axes de communication abordés.

Cette promotion digitale vise, dans un premier temps, à constituer une communauté organique sur certains marchés, avant de l'élargir aux marchés clés que sont la Chine et les Etats-Unis notamment. La stratégie de contenus repose sur l'information des consommateurs en abordant en continu des sujets très variés tels que les produits, les régions horlogères, le savoir-faire, l'actualité des marques ou encore des jeux en ligne.



Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

En 2020, la FH a mené de nombreuses activités de lutte anticontrefaçon pour le compte des membres du Groupement anticontrefaçon (GA) et de la Cellule Internet. Nous n'en rapportons ici que les grandes lignes puisqu'elles font l'objet d'un rapport séparé, disponible sur demande en cas d'intérêt. Et dans la rubrique Faits marquants de ce rapport, un article y est également consacré.

Opérations de saisie sur les marchés

Espagne

Depuis plus de dix ans, la FH organise chaque année un programme d'action en Espagne, dans le but d'identifier les zones les plus problématiques en matière de vente de contrefaçons horlogères et d'y mener ensuite des raids, en collaboration avec les autorités locales.

Grâce à ces interventions récurrentes, une nette baisse de la visibilité des contrefaçons horlogères a pu être observée sur la grande majorité des marchés espagnols. Certaines zones demeurent toutefois plus sensibles, notamment les Canaries, les Baléares et la petite ville de La Jonquera, située à la frontière française.



Raid à La Jonquera

C'est donc en toute logique ces zones qui ont été ciblées dans le cadre du programme d'action 2020, qui a pu prendre place malgré la situation sanitaire, en configuration réduite toutefois. Au total, quelque 1'600 fausses montres suisses ont été saisies et des actions d'envergure, médiatisées, ont pris place à La Jonquera.

Turquie

Au premier trimestre, l'activité a bien débuté en Turquie avec 34 nouvelles saisies notifiées à la FH, pour près de 18'000 fausses montres confisquées. Avec l'arrivée de la pandémie, le gouvernement a pris des restrictions qui ont fortement ralenti les activités douanières et policières.

Le bureau local de REACT n'est cependant pas resté les bras croisés, profitant du confinement pour s'intéresser aux vendeurs actifs sur les réseaux sociaux. Un achat test a été réalisé et sur la base des informations récoltées, un point de vente physique a pu être identifié. Le compte Instagram sur lequel étaient vendues les contrefaçons a été fermé et le cas a été transféré aux tribunaux en vue d'une perquisition.

Par ailleurs, les activités usuelles de la FH ont finalement pu reprendre à un rythme plus soutenu au second semestre, comptant 74 saisies notifiées pour plus de 14'500 montres saisies.

Formation des autorités

Bien que les déplacements aient été fortement limités durant une grande partie de l'année sous revue, la FH n'a pas mis de côté pour autant la formation des autorités douanières et policières. Grâce à la réactivité de ses partenaires, des cours en ligne, par visioconférences, ont pu être organisés dans de nombreux pays, permettant ainsi aux titulaires de droit de continuer leur mission de sensibilisation, d'autant plus importante que le e-commerce n'a pas diminué avec la crise sanitaire, bien au contraire!

Ainsi, la FH a pu former plus de 500 agents des douanes/polices en provenance d'Espagne, du Portugal, du Benelux, de l'île Maurice, de Lituanie, de Slovaquie ou encore de Grande Bretagne à la reconnaissance de fausses montres.

Participation aux activités de Stop Piracy

La FH est l'un des membres fondateurs de la plateforme suisse contre la contrefaçon et le piratage - Stop Piracy - et participe donc activement aux actions de sensibilisation menées par cette dernière.

En 2020, c'est un nouveau programme éducatif pour les écoles suisses qui a été lancé par l'association, en collaboration avec une agence spécialisée dans l'enseignement public, afin que l'information soit parfaitement adaptée. Il s'agit



La formation des autorités douanières et policières a eu lieu par visioconférences en 2020

concrètement d'un site web destiné à sensibiliser les 15-20 ans avec des questions/réponses pratiques sur la propriété intellectuelle et des contenus ressources pour les enseignants.

Action sur Internet

La Cellule Internet de la FH est parvenue, pour la cinquième année consécutive, à supprimer plus d'un million de contrefaçons de montres sur les plateformes de e-commerce et les réseaux sociaux. Forte de son expérience dans ce domaine, elle a parallèlement mené à bien le développement interne d'un outil lui permettant d'augmenter encore son efficacité dans cette tâche. Nommé AdIntelligence, ce dernier est entré en production en été 2020 et a déjà dépassé les attentes, puisqu'il a notamment permis de rapatrier l'entier de la surveillance des plateformes asiatiques et des réseaux sociaux, deux activités auparavant externalisées (voir le chapitre Faits marquants, page 10).

Les contacts établis avec les plateformes asiatiques ont permis d'adopter rapidement des bonnes pratiques. En contact étroit avec l'équipe juridique d'Alibaba, la Cellule Internet a pu dispenser une formation complète lui permettant de mieux cerner l'industrie horlogère suisse et ses produits, ainsi que les dilemmes auxquels elle fait face, notamment sur les sites Alibaba et AliExpress. Les plateformes du continent américain n'ont pas été en reste puisque de bonnes avancées ont été menées avec Amazon et son programme contre les

«bad brands» permettant de faire retirer une série entière de produits portant atteinte à des marques enregistrées. La principale plateforme d'Amérique latine MercadoLibre a, quant à elle, sollicité l'aide de la FH pour mettre en ligne des documents permettant aux vendeurs de la plateforme de mieux connaître les marques horlogères et d'éviter ainsi de vendre des produits qui pourraient porter atteinte à ces marques.

Sur le plan juridique, l'Europe a débuté l'étude d'une nouvelle législation sur les services numériques, qui amènera son lot d'avantages et d'inconvénients à la lutte contre les contrefaçons en ligne d'ici quelques années. Le rôle et la responsabilité des plateformes y sont bien sûr traités. Les collaborations préexistantes avec les plateformes sont primordiales car elles établissent un lien de confiance et permettent une meilleure efficacité des processus de prévention et de notification.

Du côté des sites dédiés à la contrefaçon horlogère, la surveillance s'est poursuivie de manière efficace grâce au système WebIntelligence. Dans ce cadre, les hébergeurs ne coopérant pas aux courriers de mise en demeure usuels sont répertoriés et investigués. Une consultation transversale avec d'autres secteurs industriels a été lancée afin de trouver les cibles communes et de débloquent une force de frappe plus importante.

En marge des actions opérationnelles, la FH a poursuivi ses démarches de saisie d'avoirs de comptes vendeurs usant de PayPal, ce qui a permis de geler des sommes importantes directement issues de la vente de contrefaçons.

Pour terminer, la FH a continué une investigation, débutée en 2019, d'un large réseau de revente de contrefaçons de haute qualité. Les pièces répertoriées usurpent 15 marques différentes (22 en 2019). Elle a déposé une plainte formelle en Chine et est en relation régulière avec les autorités suisses, françaises et chinoises dans cet important dossier.

Analyses techniques

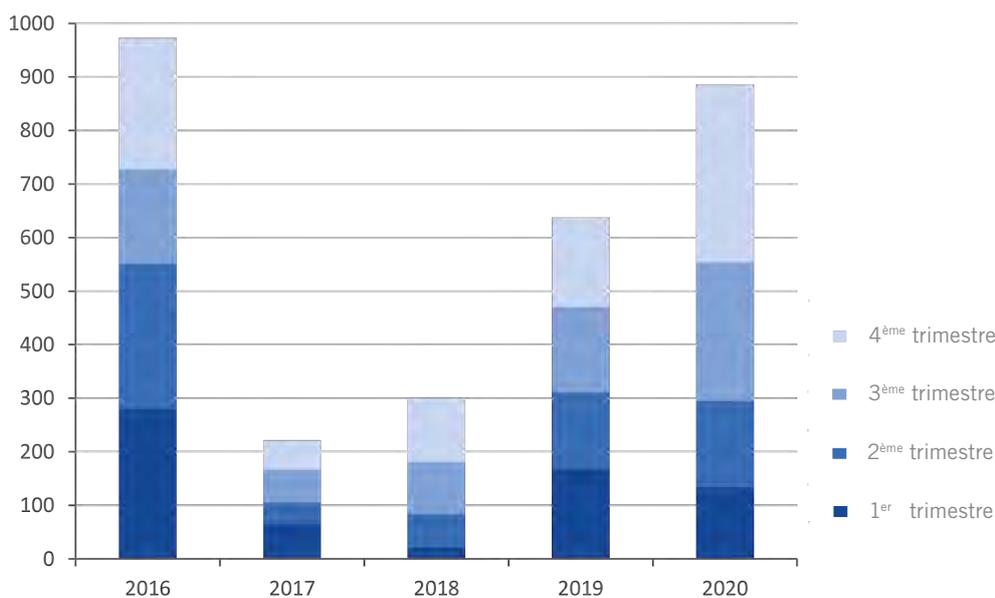
Durant l'année sous revue, les horlogers du service anticontrefaçon ont procédé à l'analyse technique de 105 échantillons, soit 166 pièces de moins qu'en 2019 (-61%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 104 rapports d'origine, soit 1 de moins qu'un an auparavant (-1%). Les pièces répertoriées usurpent 15 marques différentes (22 en 2019). Les échantillons examinés en 2020 ont été saisis ou acquis dans 20 pays (22 en 2019). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie.

A la lecture de ces chiffres clés, on comprendra sans surprise que le Covid-19 a eu - et aura encore - des effets marqués sur l'activité des horlogers de la FH. C'est l'occasion de rappeler encore que la statistique des lots analysés est en diminution depuis 2016, date du changement de base légale applicable aux saisies suisses. On se souviendra que le passage de la Loi sur le contrôle des métaux précieux à la Loi sur la protection des marques a eu un effet structurel marqué sur le travail technique effectué, avec pour conséquence une nette diminution des échantillons reçus pour analyse. Sur cette tendance préexistante, la pandémie est venue peser de tout son poids, compressant encore un peu plus le nombre de lots examinés.

Des attestations très demandées

En parallèle et à l'inverse des activités d'investigations techniques, la demande d'expertise a fortement mobilisé les spécialistes de la FH. Déjà perceptible depuis 2018, la tendance s'est clairement renforcée durant l'année sous revue, passant de 1'600 demandes en 2019 à 2'589 en 2020, soit une aug-

mentation de 62%. Cette évolution s'inscrit dans l'extension des demandes d'intervention auprès des autorités douanières en Suisse et dans le monde, couplée à l'exigence systématique d'une confirmation par avis d'expert afin que la procédure de saisie/destruction puisse être menée à son terme sans problème. Autrement dit, dans chaque cas de saisie, il s'agit d'éviter autant que faire se peut la destruction malencontreuse de produits identifiés à tort comme contrefaits par une autorité. Cas échéant, il revient à la marque concernée d'assumer toutes les conséquences juridiques (et financières) d'une identification erronée. Cette problématique ne concerne pas que les montres, mais la valeur élevée des produits horlogers suisses lui confère une acuité particulière. Les horlogers de la FH ont donc pour consigne stricte de recommander la libération d'une montre s'ils ne sont pas convaincus qu'elle est fausse. En principe, une confirmation par messagerie électronique suffit, mais certaines législations nationales sont plus exigeantes et requièrent l'établissement d'une attestation formelle sur papier à entête FH (40% des cas), ce qui induit naturellement une charge administrative supplémentaire.



Demande d'intervention collective suisse: évolution des saisies (source: FH)

S'agissant plus spécifiquement de la demande d'intervention collective suisse, l'année 2020 a été marquée par l'élargissement de l'assiette des marques sous surveillance (+11 unités), avec pour résultat une augmentation «mécanique» des procédures de saisies. Le nombre de notifications s'établissait en 2019 à un peu plus de 600. Elles passent en 2020 à 886, soit une augmentation de 48%. Certes, nous sommes encore bien en deçà des 973 dossiers ouverts en 2016. On se souvient que le programme de «stabilisation» mis en place par la Direction générale des douanes (DGD) avait fait tomber ce chiffre vers 200 en 2017. L'intense activité de lobbying effectuée par la FH a porté ses fruits et la DGD semble revenir progressivement à de meilleures dispositions en matière de contrôle des marchandises aux frontières suisses.

En tout, à l'addition des attestations de la demande collective FH et des attestations en sous-traitance, ce sont donc 1'831 consommateurs suisses, soit cinq individus chaque jour, qui ont reçu un rappel à la loi après avoir commandé une fausse montre sur Internet en 2020. La leçon a-t-elle été comprise par tous? Le faible taux de récidive donne une indication qui



Pistolet XRF

va dans la bonne direction. Au final, même si les demandes d'intervention génèrent un travail administratif conséquent, les résultats semblent démontrer que la démarche n'est pas vaine.

Des possibilités d'analyse élargies

Dans les circonstances très inhabituelles de l'année sous revue, les horlogers du service anticontrafaçon ont mis à profit les périodes de confinement total ou partiel pour améliorer leurs compétences en termes d'analyse des matériaux. C'était l'occasion de donner une suite concrète aux travaux de recherche menés en étroite collaboration avec l'Ecole des sciences criminelles de Lausanne. Pour ce faire, la FH a fait l'acquisition d'un appareil d'analyse utilisant la spectrométrie par fluorescence de rayons X, plus communément appelé «pistolet XRF». Cet appareil permet de déterminer la composition métallique des composants d'une montre, rapidement et sans atteinte à la pièce. Comment cela fonctionne-t-il? Schématiquement, l'échantillon est irradié par une source de rayons X. En réponse, l'échantillon émet lui-même des rayons X avec des énergies discrètes, caractéristiques des éléments qui entrent dans sa composition, permettant ainsi d'en dresser le profil chimique. De manière très imagée, c'est un peu comme si, après avoir lancé une pierre contre une paroi, le bruit perçu au moment de l'impact nous renseigne sur la nature de cette paroi. Indispensable pour diagnostiquer le titre des alliages en métaux précieux, cet appareil permet en outre de déterminer la qualité des aciers et des revêtements galvaniques ainsi que, avec certaines limites, la nature exacte des bracelets similicuir ou des glaces minérales. Les horlogers ajoutent ainsi un élément objectif important aux critères d'identification d'une contrefaçon.

Un Swiss made toujours très convoité

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons analysés durant l'année sous revue est constituée de contrefaçons de marques et/ou de contrefaçons de modèles. Le solde rassemble toutes les pièces qui ne sont ni des copies de marque ni des copies de modèle mais qui utilisent une indication géographique suisse de manière trompeuse («SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE» ou un dérivé comme «GENEVE» ou «INTERLAKEN») ou contraire à la réglementation en vigueur en Suisse. Sur cette problématique, le service anticontrafaçon a élaboré dans l'année sous revue 8 rapports (17 en 2019). Ces 8 échantillons proviennent de Hong Kong (6), Taïwan (1) et Turquie (1). Il s'agit d'achats test réalisés en vue d'étoffer

des dossiers déjà existants et d'amener de la matière dans des procédures en cours. Il peut s'agir aussi parfois de vérifier qu'une société tient bien les engagements qu'elle a signés.

A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRONOMETRE» ou encore le Poinçon de Genève, ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété désormais bien établie, a attiré bien des convoitises. En 2020, la FH a relevé 28 cas utilisant de manière abusive ce label ou ses dérivés sur la montre comme sur les documents commerciaux qui l'accompagnent (100 en 2019).

Après traitement dans la base de données, tous les renseignements collectés durant l'année ont permis de constituer 8 rapports de synthèse (6 en 2019), lesquels viennent en complément des rapports d'origine individuels. Ces rapports dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées. La FH dispose à ce jour d'une énorme quantité de données (91'000 références de fausses montres - 107'000 marquages illicites - 6'700 procès-verbaux de saisie – 17'000 échantillons répertoriés). A l'heure du «big data», l'exploitation et la synthèse de ces données prennent gentiment le pas sur les investigations techniques classiques, mais ne les remplacent pas. Une montre contrefaite constituera toujours LA preuve physique d'une activité illégale. Cet élément de preuve recèle des données physiques et chimiques, observables sur plusieurs niveaux d'analyse, couplées avec des données spatiotemporelles. La combinaison de ces données constitue une étape cruciale vers la compréhension en profondeur de la structure des réseaux criminels impliqués. Pour mieux comprendre la contrefaçon, il faut multiplier les perspectives d'analyse et exploiter au mieux tout le potentiel des traces, qu'elle que soit leur nature. En ce sens, l'examen «clinique» de la montre contrefaite reste incontournable.

Normalisation

Avec l'appui de son Comité de normalisation (CN), la FH a coordonné et contribué à l'avancement de plusieurs projets nationaux (NIHS), européens (CEN) et internationaux (ISO). En raison de la situation sanitaire, les réunions de travail se sont déroulées principalement en visioconférence, outil qui ne remplace bien évidemment pas les rencontres en présentiel, mais qui permet néanmoins une excellente opportunité de poursuivre efficacement les travaux.

Au niveau de la normalisation nationale, les principaux projets ont porté sur la finalisation d'une nouvelle norme sur les jauges des filetages miniatures (NIHS 06-12), le développement d'une norme relative au contrôle qualité des petits diamants (NIHS 67-01), ainsi qu'à la révision des standards sur les chocs que subissent les montres au porter (NIHS 91-30 et NIHS 93-20). Deux séances dites «stratégiques» ont été organisées par le CN pour définir les orientations en matière de normalisation pour les prochaines années. Il s'agit entre autres de se positionner sur trois axes principaux, à savoir offrir davantage d'informations dans la chaîne d'approvisionnement, créer de nouvelles normes orientées consommateurs ou encore compléter les normes ISO actuelles avec des normes NIHS plus exigeantes. Le CN a également pris en considération le fait que le contenu d'une norme doit correspondre à l'état de l'art ainsi qu'aux pratiques industrielles actuelles pour réorganiser la collection des documents normatifs et ainsi transposer en guides NISH₆ les normes qui ne correspondent plus à ces critères, mais qu'il est intéressant de conserver à des fins didactiques.

La FH est chargée par l'association suisse de normalisation (SNV) du secrétariat du comité interdisciplinaire *INB/NK 164 - Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir de cinq comités correspondants au niveau européen et international. De ce fait, elle est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux consultations initiées par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, plus de vingt votes ont ainsi été coordonnés et deux réunions plénières ont eu lieu en janvier et en septembre. Les principaux sujets traités ont été les missions et responsabilités des animateurs de groupe de travail, des délégués et des experts, ainsi que les rapports des chefs de délégation des comités miroirs. La mise à jour du plan d'action permet aussi un meilleur suivi des tâches et des activités du comité INB/NK 164.

La FH entretient d'excellentes relations avec le Comité européen de normalisation, principalement sur les projets de normes qui concernent indirectement l'horlogerie. Ces rela-

tions sont encore renforcées avec la présidence du comité technique *CEN/TC 347 - Méthodes d'analyse des allergènes*, attribuée à Patrick Lötscher, responsable du service NIHS. Plusieurs séances ont eu lieu durant l'année sur la révision des normes relatives à la libération du nickel.

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2020 a permis la finalisation et la publication de plusieurs projets, à savoir la norme relative au magnétisme *ISO 764 - Montres résistantes au magnétisme*, celle sur les antireflets *ISO 14368-4 - Verres de montres minéraux et en saphir - Partie 4: Traitements antireflet*, celle concernant les montres en matériaux durs *ISO 18684 - Instruments horaires - Habillages de montre en matériaux durs - Exigences générales et méthodes d'essais*, ou encore celle sur les horloges *ISO 23346 - Horloges radio-contrôlées - Méthode de mesure pour la réception de signaux*. Les autres travaux se sont focalisés sur la révision de la norme *ISO 17514 - Instruments de mesure du temps - Dépôts photoluminescents - Méthodes d'essai et exigences*. De plus, le groupe de travail œuvrant sur la norme *ISO 22810 - Montres étanches* a poursuivi ses travaux par la mise en place d'un plan d'expérience visant l'amélioration du test de condensation.

Notons finalement que lors des examens systématiques, les quatre normes considérées ont été confirmées pour cinq ans. Celles-ci concernent la montre chronomètre (*ISO 3159*), les définitions horlogères (*ISO 6426-1* et *ISO 6426-2*) ou encore la partie 2 des normes sur les verres de montres (*ISO 14368-2*).



Prestations juridiques et économiques

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi accès à des informations privilégiées et à des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres sont régulièrement mis à jour.

Prestations juridiques

La pandémie n'ayant pas ralenti le rythme en 2020, de nombreux dossiers juridiques ont été traités. Un projet important a pu être mené à bien en ce qui concerne le dépôt de la marque collective «Swiss» dans l'Union européenne (UE). Cette marque a finalement pu être enregistrée le 16 juillet 2020 en classe 14, à savoir celle qui catalogue les produits horlogers. Elle permettra à la FH de mieux défendre le Swiss made horloger sur le territoire de l'UE, à l'instar des marques de certification «Swiss» et «Swiss made» aux Etats-Unis et à Hong Kong. La FH utilisera la marque collective non seulement dans le cadre des procédures d'opposition qu'elle mène contre l'enregistrement de marques de l'UE ou de marques nationales dans l'UE qui contiennent abusivement le terme «Swiss» à l'identique ou dans une forme similaire, mais également vis-à-vis des plateformes de vente sur Internet, qui demandent souvent un titre de protection avant de supprimer des offres non conformes sur leur site.

La FH a également participé à plusieurs procédures de consultation et rédigé des prises de position à l'attention des autorités suisses. Ce fut par exemple le cas dans le cadre de la révision de la loi sur la TVA et son ordonnance d'application, ainsi que de la révision de la loi sur les douanes. Dans les deux dossiers, la FH a mis le doigt sur des défaillances administratives des nouvelles procédures planifiées et attiré l'attention des autorités sur l'importance de la lutte contre les contrefaçons pour l'industrie, une activité qui semble parfois être reléguée au second plan.

Un autre projet a occupé les juristes tout au long de l'année 2020, à savoir la loi française relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et ses décrets d'application. Son objectif louable est de stopper l'utilisation du plastique jetable, avec la fin de la mise sur le marché de tels produits à usage unique d'ici à 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, ainsi que de recyclage seront fixés par décret. Le projet vise également une meilleure information des consommateurs, notamment sur la présence de substances dangereuses. Dès le 1^{er} janvier 2022, les fabricants devront mentionner la présence éventuelle de substances dangereuses, et plus spécifiquement de perturbateurs endocriniens. L'objectif le plus ambitieux vise à agir contre l'obsolescence programmée.

Dans ce but, les vendeurs d'équipements électriques et électroniques, y compris les vendeurs en ligne, devront afficher des indices de réparabilité et de durabilité. Le décret général prévoit que les producteurs et importateurs communiquent sans frais aux distributeurs et à toute personne qui en fait la demande, l'indice et les paramètres de calcul, sous format dématérialisé. Les distributeurs et vendeurs, y compris en ligne, font figurer gratuitement l'indice et les paramètres de calcul au moment de l'achat - selon les modalités et la signalétique prévues par arrêté spécifique - de manière visible, sur l'équipement ou à proximité immédiate, ou encore à côté du prix en cas de vente en ligne. Il convient bien évidemment de suivre l'évolution de cet acte au niveau des décrets d'application et d'informer les membres FH d'éventuelles obligations leur incombant.

La FH a également accompagné la révision de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Ce projet fût particulièrement contesté dans les débats parlementaires depuis sa présentation par le Conseil fédéral en 2016. Ce n'est qu'en septembre 2020 que le parlement suisse a enfin adopté une version finale de la LPD qui devrait répondre aux nouvelles exigences de l'ère numérique et aux changements technologiques intervenus ces dernières années. Les modifications portent notamment sur un élargissement des données définies comme sensibles, l'obligation pour le responsable du traitement des données et le sous-traitant de tenir un répertoire des traitements qu'ils effectuent et un renforcement des exigences en matière d'information à la personne concernée. Avec l'entrée en vigueur de la loi révisée, vraisemblablement en 2022, la Suisse disposera donc d'une protection des données qui satisfait aux standards fixés, notamment par l'UE dans le cadre de son Règlement sur la protection des données. L'examen de la LPD et de son projet de révision par la Commission européenne est en cours et une décision de non adéquation pourrait avoir des conséquences négatives sur le flux transfrontalier de données pour la Suisse.

Prestations économiques

Les membres FH disposent de nombreuses informations statistiques et économiques, notamment par le biais du site Extranet. Ils ont ainsi accès à la base de données complète des statistiques d'exportations horlogères, aux analyses trimestrielles de l'évolution du marché dans le magazine Tendances, ainsi que des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial. Les membres intéressés reçoivent également chaque semaine la newsletter Tendances, dédiée au marché horloger.

Relations avec les autorités et les milieux économiques

Associations horlogères

Les rendez-vous habituels des associations horlogères des différentes parties du monde ont été annulés faute de pouvoir se retrouver, que ce soit à Bâle ou à Hong Kong.

La FH a par contre multiplié les contacts avec les autorités suisses pour faire un état précis et régulier de la branche en vue des mesures prises par la Confédération et les cantons dans le cadre de la lutte contre les effets de la pandémie (voir le chapitre Faits marquants, page 8).

economiesuisse

La FH est un membre actif d'economiesuisse et elle est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Thierry Kenel, Swatch Group, Me Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont), comité directeur (Thierry Kenel, Swatch Group), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), commission juridique, groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe de travail Relations avec l'UE, commission de la concurrence.

La FH a été très présente dans les discussions au sein d'economiesuisse pour que les intérêts horlogers soient pris en compte dans les messages diffusés par l'association faitière de l'économie suisse, notamment à l'adresse des autorités fédérales. Pratiquement toutes les réunions ont eu lieu sous forme de visioconférences.

Comité permanent de l'horlogerie européenne

C'est par écrans interposés que les membres du CPHE (Allemagne, France, Italie, Suisse) ont tenu leur réunion annuelle le 16 octobre 2020. Présidés par Jean-Daniel Pasche, les débats ont essentiellement porté sur les dossiers technico-juridiques du moment.

La délégation européenne a d'abord été informée de l'enregistrement, par la FH, de la marque de certification «Swiss» en classe 14 dans l'Union européenne. Comme aux États-Unis et à Hong Kong, le règlement de cette marque de certification est basé sur l'Ordonnance réglant l'utilisation du

nom «Suisse» pour les montres. Les premières procédures d'opposition ont pu être lancées très rapidement après la date d'enregistrement.

Un point de situation a ensuite été effectué à propos de la loi française sur l'économie circulaire publiée en début d'année, dont les exigences touchent particulièrement les montres à quartz (mise à disposition de pièces de rechange, délai de réparation, indice de réparabilité, information au consommateur). Les travaux législatifs ayant été stoppés par la pandémie, la FH n'est malheureusement toujours pas en mesure de communiquer à des fins utiles à propos des obligations concrètes qui en découleront pour les fabricants.

La FH a par ailleurs insisté sur l'importance des enjeux liés à la révision de la directive européenne 2006/66/EC sur les piles et accumulateurs. Cette dernière, qui pourrait entrer en vigueur en 2022, prévoit en effet la substitution des piles primaires (piles boutons) par des piles rechargeables. Tant la FH que le CPHE ont pris activement part aux différentes consultations européennes afin de mettre en exergue l'inefficacité technique, énergétique et environnementale d'une telle mesure et, corollaire, de demander explicitement l'annulation de l'interdiction des piles primaires. Il va sans dire que de nombreux autres secteurs industriels sont également concernés directement par cette révision.

Les membres du CPHE ont aussi procédé à un large échange d'informations sur l'évolution des autres réglementations européennes touchant directement l'industrie horlogère, à l'instar de RoHS ou de REACH (proposition de restriction relative aux substances sensibilisantes cutanées dans les cuirs et les textiles, nouvelle base de données SCIP, entre autres).

Singulièrement accélérées par la pandémie, les mutations profondes que traverse le monde des salons horlogers ont finalement fait l'objet d'une discussion nourrie.



Les centres FH à l'étranger

Centre FH de Hong Kong

L'année 2020 aura été une période particulièrement difficile à Hong Kong en raison des contextes politique et sanitaire. Tout au long de l'année, les conséquences économiques, dominées par l'effondrement du commerce horloger local, ont lourdement affecté l'évolution des affaires avec la région administrative spéciale.

Pour autant, le centre FH de Hong Kong n'a pas ménagé ses efforts pour mener à bien ses activités en faveur de la branche et plus particulièrement des membres de l'association. Il a d'abord renseigné très régulièrement la centrale et les membres sur l'évolution de la situation du marché au fil des mois. Il a par ailleurs continué à fournir un appui concret à plusieurs filiales ou représentants locaux des marques dans des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de collaborateurs ou l'accompagnement personnalisé lors de visites de marchés dans le Sud-est asiatique.

Le centre FH de Hong Kong a également donné suite à des multiples requêtes émanant des membres FH, en particulier dans les domaines juridiques et de la lutte anticontrefaçon, et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

Sur le marché japonais, le centre FH de Tokyo a apporté son soutien aux membres FH ainsi qu'à leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a également donné suite aux requêtes des médias et maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques, tout en satisfaisant aux demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises japonaises.

Le centre FH a par ailleurs assuré une assistance régulière aux consommateurs en matière de service après-vente, certaines marques n'opérant plus l'entretien de modèles anciens. C'est une des raisons pour lesquelles il gère également un pool de service après-vente au profit d'un certain nombre de marques suisses.

A l'été, le centre FH a mis à disposition des membres FH et de leurs représentations japonaises les très attendus résultats de la huitième édition de son enquête relative à la consommation de montres sur le marché japonais (2020 Consumer Survey on Wristwatch). En l'occurrence, une large part de l'enquête a porté sur l'analyse des lieux d'achats, des critères de choix, du marché secondaire ainsi que de la consommation des montres connectées.

C'est évidemment dans des conditions particulières que le centre FH a organisé son quatrième séminaire d'information à l'attention des membres FH et de leurs représentants locaux. Initialement prévu sur deux jours, cet événement a pourtant dû être prolongé d'une journée afin d'accueillir la soixantaine de participants inscrits, un nombre largement au-dessus des attentes compte tenu des circonstances. Proposant à chaque fois des sessions privées pour un nombre limité de personnes, le séminaire a ainsi fourni un environnement sécurisant et confortable, tout en favorisant une plus grande interactivité. Les thèmes abordés cette année concernaient l'offre statistique de la FH (analyse des exportations horlogères à destination du Japon), le soutien promotionnel de la FH aux marques via son exposition itinérante *watch.swiss* spécifiquement dédiée au marché japonais, ainsi que l'analyse détaillée des résultats de la dernière enquête relative à la consommation de montres sur le marché local. A noter que nombre de participants ont, une fois encore, salué la pertinence de cette enquête bisannuelle qui constitue pour eux un outil de travail complémentaire très utile en offrant une analyse globale et transversale du marché.



Séminaire organisé par le centre FH de Tokyo



watch.swiss Japan à la World Watch Collection organisée par Daimaru Shin-saibashi à Osaka

Enfin, malgré les restrictions sanitaires, le centre FH de Tokyo a néanmoins été en mesure de présenter l'exposition itinérante *watch.swiss Japan* dans le cadre de deux foires horlogères régulièrement organisées par les principaux grands magasins japonais. Nouvellement complétée par une table tactile permettant aux visiteurs d'assembler virtuellement un mouvement mécanique (un grand merci à l'Espace horloger de la Vallée de Joux pour son aimable et fructueuse collaboration), *watch.swiss Japan* a ainsi fait le déplacement à Osaka de fin octobre à mi-novembre dans le cadre de la «World Watch Fair» du grand magasin Abeno Harukas Kintesu Honten et, un peu plus tard, de la «World Watch Collection» mise sur pied par Daimaru Shin-saibashi. La FH a ainsi pu apporter son soutien promotionnel aux très nombreuses marques horlogères suisses qui, tradition japonaise oblige, participaient à ces deux événements.

Amérique latine

En fin d'année, la FH a pris congé de Philippe Widmer, délégué FH en Amérique latine, qui a fait valoir son droit à une retraite bien méritée. Il a officié pour la FH dans le continent latino-américain pendant huit années, principalement en faveur de la lutte anticontrefaçon.

A partir de 2021, le volet opérationnel des activités de lutte anticontrefaçon sur ce continent est directement géré depuis le siège de la FH à Bienne, qui coordonne les actions en lien étroit avec les avocats et les investigateurs sur place. S'agissant de la sensibilisation et de la formation des autorités, qui nécessitent une présence physique, elles sont assurées par les délégués de Switzerland Global Enterprise (SGE) en Amérique latine.





L'horlogerie

suisse en 2020

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Établies par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. À travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



Statistiques horlogères

Situation générale

La pandémie de Covid-19 aura marqué l'année 2020 par des événements inédits et des conséquences particulièrement lourdes. Les confinements et les mesures drastiques décrétés dans la plupart des pays au printemps et en fin d'année, ainsi que l'arrêt temporaire de la production et de la distribution au cours du deuxième trimestre ont particulièrement pénalisé la marche des affaires de tout le secteur. L'arrêt du tourisme international s'est également avéré très problématique, privant de nombreux marchés européens et asiatiques d'une clientèle traditionnellement très importante.

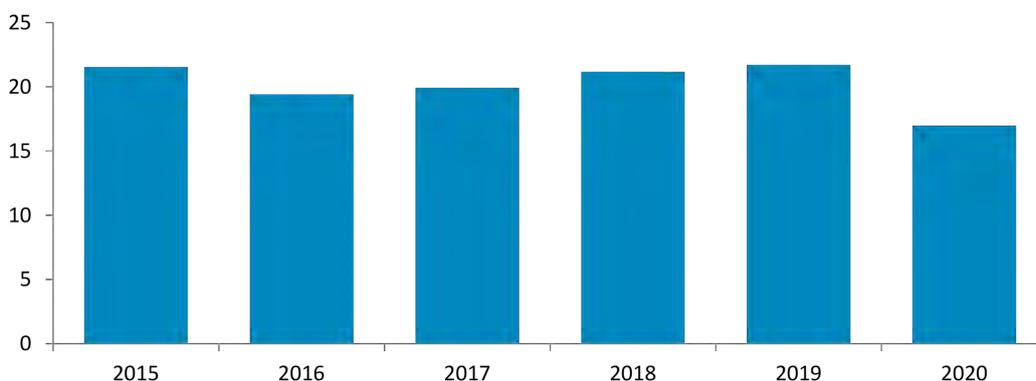
En réaction aux problèmes posés par la crise, les changements déjà engagés depuis quelques années ont connu une forte accélération, permettant ainsi à la branche de s'adapter plus rapidement aux nouvelles caractéristiques du marché. La digitalisation de la relation client et surtout d'une partie croissante des ventes a créé de nouvelles opportunités et a partiellement compensé les difficultés rencontrées par la distribution traditionnelle. Les initiatives dans le domaine de la durabilité répondent également aux attentes des consommateurs, actuels ou futurs.

Exportations horlogères

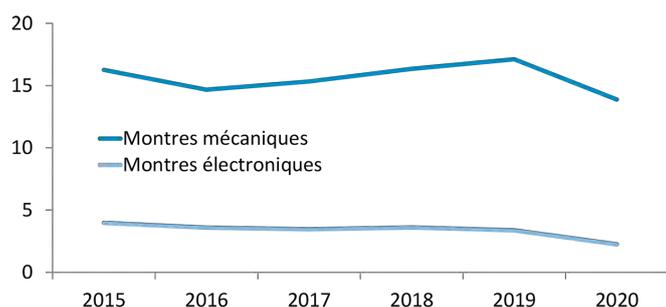
Les exportations horlogères suisses se sont élevées à 17,0 milliards de francs, contre 21,7 milliards une année auparavant, soit une baisse de 21,8%. Ce recul est comparable à celui enregistré en 2009 (-22,3%) lors de la crise financière et ramène le résultat à son niveau de 2008. Après un deuxième trimestre historiquement bas (-61,6% par rapport à avril-juin 2019), la tendance s'est progressivement redressée pour voir le quatrième trimestre fléchir de 4,3% seulement, malgré un contexte toujours très défavorable. L'amélioration relative de la situation est due presque exclusivement à la Chine, qui a affiché un rebond particulièrement marqué à partir du mois de juin (+50,1% durant le second semestre), en raison du rapatriement des achats effectués jusqu'alors à l'étranger.

Exportations de montres-bracelets

Les exportations de montres-bracelets ont atteint 16,1 milliards de francs, en diminution de 21,4% par rapport à 2019. Parallèlement, le nombre de pièces exportées a diminué d'un tiers. La Suisse a ainsi expédié 13,8 millions de garde-temps à l'étranger, soit 6,9 millions de moins (-33,3%) que l'année précédente.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations par segments de prix

Le recul a concerné tous les segments de prix, aussi bien en valeur qu'en nombre de pièces. Les garde-temps de moins de 500 francs (prix export) ont été plus affectés par la baisse, la tendance négative déjà observée depuis quelques années s'étant nettement accentuée.

Exportations par matières

Les montres en acier, qui représentent plus de 60% des volumes totaux, ont donné le ton en 2020. La valeur de leurs exportations s'est contractée de 20,2% et leur nombre de pièces a diminué de 31,8%. La baisse a été plus marquée pour la catégorie *Autres matières*, dont les volumes ont fondu de 43,3%.

Marchés d'exportations

Les principales régions ont toutes été fortement impactées par la baisse en 2020. L'Asie a absorbé 54% des exportations horlogères suisses en valeur et a affiché un recul de 20,2% par rapport à 2019. L'Europe (-25,2%) a été plus touchée encore et a ainsi vu sa part passer à 29%. Le continent américain, avec ses 15% de parts de marché, a enregistré un repli de 20,4%.

La Chine a fait figure d'exception en 2020 et elle est devenue la première destination directe des exportations horlogères suisses. Moins affectée par la crise sanitaire et témoin d'un rebond très marqué des achats domestiques durant le second semestre, elle est le seul marché à avoir enregistré une crois-

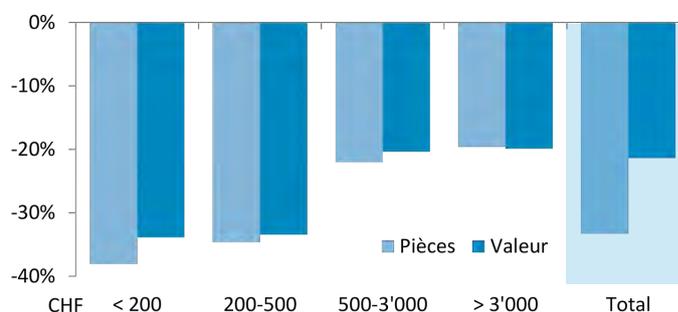
sance (+20,0% par rapport à 2019). La baisse s'est révélée très forte pour l'ensemble des autres principaux débouchés. En Asie, Hong Kong a affiché une des évolutions les plus négatives du tableau, le faisant rétrograder au troisième rang dans les exportations horlogères suisses, après douze ans à la première place. Parmi les autres débouchés asiatiques, Taïwan (-9,9%) a mieux résisté.

En Europe, la France (-37,9%) et l'Italie (-33,3%) ont particulièrement souffert, tandis que le Royaume-Uni (-24,6%) et l'Allemagne (-21,4%) se sont situés plus près de la moyenne mondiale.

Absorbant près de 80% des exportations horlogères à destination du continent, les Etats-Unis (-17,5%) ont enregistré une baisse légèrement moindre qu'au niveau mondial, en raison d'un redressement plus net au troisième trimestre.

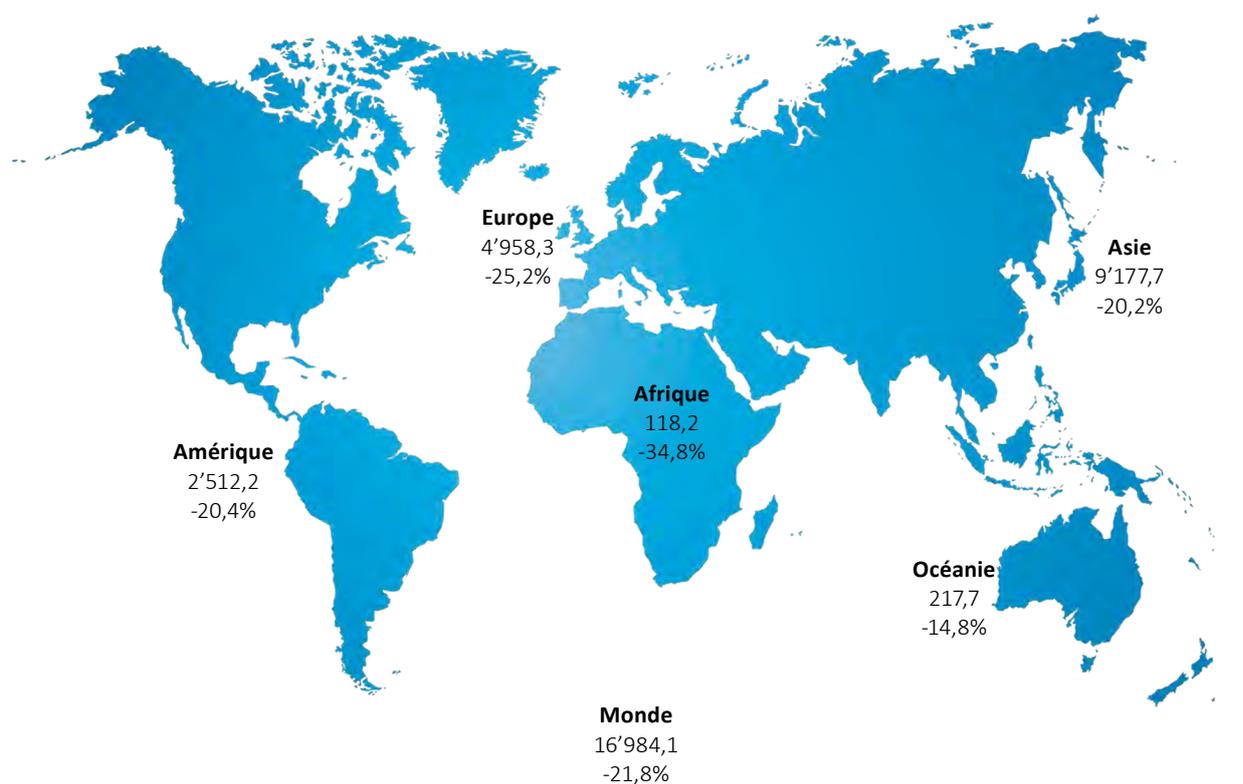
Autres produits exportés

Les autres produits exportés par l'horlogerie suisse en 2020 ont représenté une valeur de 860,4 millions de francs, soit une diminution de 29,2% en comparaison avec 2019. Il s'agit principalement de fournitures (cadrans, aiguilles et composants de mouvements) et de mouvements, ainsi que de produits terminés comme des montres de poche, des réveils, des pendules ou des horloges.



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2019)





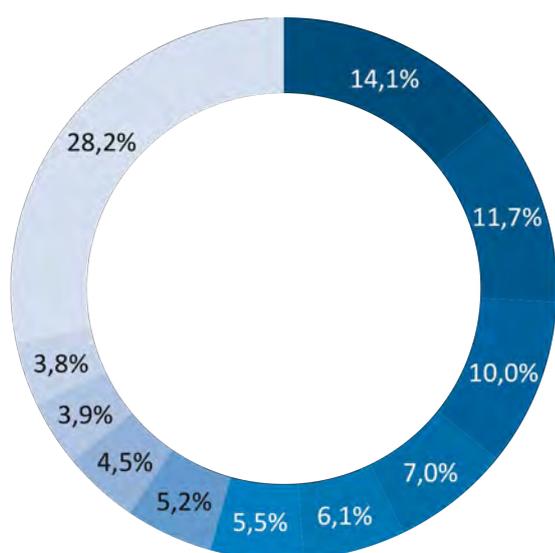
Valeur totale des exportations en 2020 (en millions de francs)

A l'instar des montres-bracelets, les exportations de mouvements ont reculé 18,7% en valeur et de 35,9% en nombre de pièces. Dans l'ensemble, les fournitures ont affiché un repli de 27,2% de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Les exportations de boîtes de montres et de bracelets sont imputables au trafic de perfectionnement, qui a également subi un fort ralentissement.

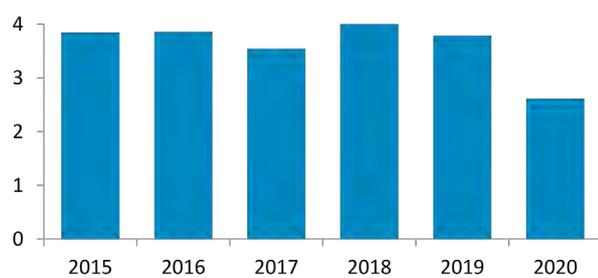
Importations horlogères

Les importations horlogères suisses ont enregistré une baisse de 31,1% en 2020, à 2,6 milliards de francs. Tous les produits ont accusé un fort recul, notamment les montres (-26,4%) et les fournitures (-25,7%).



- Chine
- Hong Kong
- Royaume-Uni
- Allemagne
- France
- Autres marchés
- Etats-Unis
- Japon
- Singapour
- Emirats arabes unis
- Italie

Principaux marchés en 2020



Importations horlogères totales (en milliards de francs)





Structure de

la FH en 2020

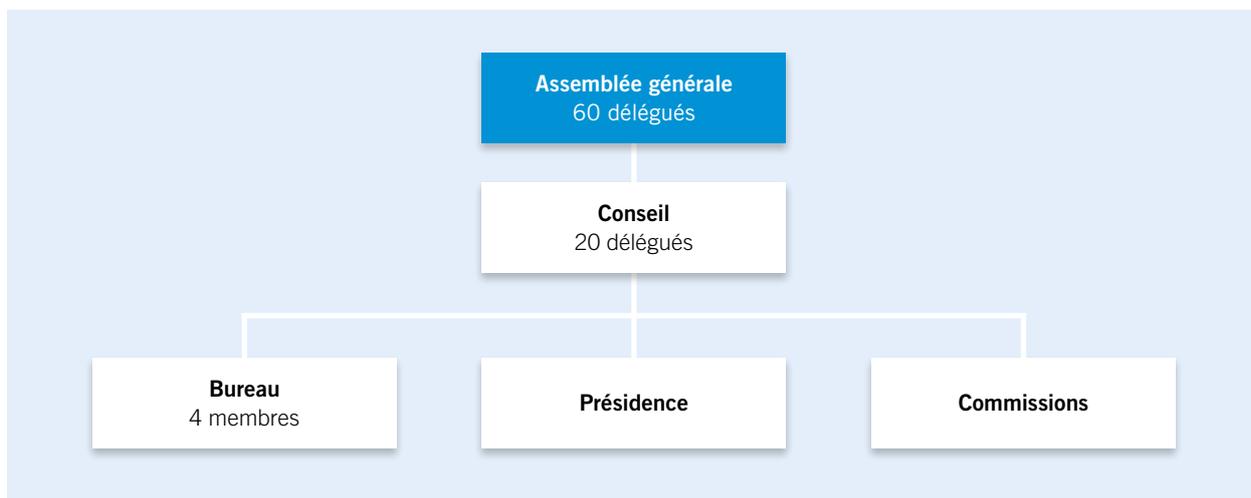
Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.



La FH en 2020

Au 31 décembre 2020, la FH regroupait 463 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 160 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2020, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter

Pignons Affolter SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Patrick Brandelet

Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Jérôme Cavadini

Richemont International SA

Dino D'Aprile

Rubbattel & Weyermann SA

Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

Joris Engisch

Jean Singer & Cie SA

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Arianna Frésard

Victorinox Swiss Army SA

David Guenin

Gimmel Rouages SA

Jean L. Guillod

Guillod-Günther SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Lars Kästle

Breitling SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA
(vice-président FH)

Aurélien Le Bigot

Zenith, Branch of
LVMH Swiss Manufacture SA

Giuseppe Maesano

Universo SA

Alain Marietta

Métalem SA

Pierre-André Meylan

Piguet Frères SA

Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

Jean-Daniel Pasche

Président FH

Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group SA

Sébastien Roche

TAG Heuer, Branch of
LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro

Fraporlux SA

Manuela Surdez

Goldec SA

Alberto Tellan

Manufacture des Montres Rolex SA

François Thiébaud

Tissot SA

Pierre Verdière

La Montre Hermès SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen,
Branch of Richemont International SA

Eric Yersin

Raymond Weil SA

Vladimiro Zennaro

Bergeon SA



Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2020, le Conseil était composé des membres suivants:

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Karlheinz Baumann

Richemont International SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Arianna Frésard

Victorinox Swiss Army SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Christian Klever

Breitling SA

Sébastien Lang

Louis Lang SA

Massimo Longo

Roventa-Henex SA

Alain Marietta

Métalem SA

Sébastien Roche

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Sierro

Fraporlux Swiss SA

Peter Steiger

The Swatch Group SA

Alberto Tellan

Manufacture des montres Rolex SA

Andreas Voll

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et d'un ou deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2020 sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FH

Carole Décosterd

Rolex SA

Thierry Kenel

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Le président de la Commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Bratschi

Commission veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Silvano Freti

Comité du groupement anticontrefaçon (GA)

Jean-Daniel Pasche



Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2020, la FH comptait 32,5 personnes en équivalent plein temps à Bienne (32,0 en 2019). Son organisation est le suivant:



Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé sans un solide réseau de partenaires, qui se comptent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association (AWA)
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ France Horlogerie Industries du Temps et des microtechniques
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers' Association
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Direction générale des douanes (DGD)
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Chambres de commerce

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Biélorussie, Kirghizistan, Moldavie)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- ♦ Comité FRANCECLAT
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- ♦ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ♦ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ♦ Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- ♦ INDICAM - Associazione italiana per la Lotta alla Contraffazione
- ♦ STOP PIRACY – Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- ♦ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ♦ Union des fabricants

Organisations juridiques

- ♦ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ♦ Association suisse du droit de la concurrence
- ♦ Association suisse du droit européen
- ♦ Commission européenne, DG Environnement
- ♦ International Trademark Association (INTA)
- ♦ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ♦ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

info@fhs.swiss
www.fhs.swiss
Tél. +41 32 328 08 28